

Guide pratique des apiculteurs canadiens sur la biosécurité
et la salubrité des aliments

Préparé par le Conseil canadien du miel (CCM)

2015

Remerciements :

Le présent guide est le fruit de consultations et d'examens en collaboration avec plusieurs apiculteurs et experts de l'industrie de partout au Canada.

Nous remercions plus particulièrement (dans l'ordre alphabétique) les personnes suivantes : Bryan Ash, Jake Berg, Jim Coneybeare, Les Eccles, Rhéal Lafrenière, Lorraine Hamilton, Murray Hannigan, Grant Hicks, Stan Reist, Paul Kozak, Jessica Morris, Medhat Nasr, Kevin Nixon, Calvin Parsons, Scott Plante, Bernie Rousseau, Tim Townsend, Paul Vautour, Paul van Westendorp, Geoff Wilson et Pam Yule.

Le Guide pratique des apiculteurs canadiens sur la biosécurité et la salubrité des aliments a été préparé avec l'aide d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

L'apiculture moderne exige des apiculteurs le maintien d'un suivi de plusieurs renseignements afin de satisfaire aux règlements en vigueur en matière de biosécurité des abeilles et de salubrité des aliments. Un des défis que les apiculteurs ont à relever est celui de faire le tri de documents volumineux qui parfois sont accablants et semblent confus. Cependant, il y a deux documents récents que les apiculteurs devraient lire : le **Guide du producteur d'abeilles domestiques de la norme nationale de biosécurité à la ferme pour l'industrie apicole** (c'est-à-dire, la Norme de biosécurité apicole), et le **Programme de salubrité, de qualité et de traçabilité de l'industrie apicole canadienne dans le Manuel du producteur – Bonnes pratiques de production** (c'est-à-dire, le CBISQT). Ces deux ressources importantes définissent exhaustivement les exigences en matière de biosécurité et de salubrité des aliments pour l'industrie apicole canadienne. Bien qu'utiles, les deux documents fournissent des renseignements denses et peuvent être difficiles à négocier. Ils offrent des échantillons de tableaux de tenue des dossiers qui peuvent être confus lorsqu'on les compare l'un de l'autre, et ce, en raison de la répétition, des intentions différentes sous des titres semblables et des dossiers semblables qui s'étendent sur plusieurs différents tableaux.

Le présent guide est un outil pratique qui a été conçu afin d'aider les apiculteurs à gérer les renseignements plus théoriques présentés dans la Norme de biosécurité apicole et le CBISQT. Il fournit aux apiculteurs :

1. Une source de référence à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT,
2. Des outils qui aident les apiculteurs à satisfaire aux protocoles de biosécurité et de salubrité des aliments, et
3. Des outils qui aident les nouveaux apiculteurs inexpérimentés à accomplir les normes nécessaires.

Le guide est un recueil de modèles de tenue de dossiers accompagnés chacun d'une page de renseignements généraux qui indiquent l'utilisateur-cible, la fréquence d'utilisation, les raisons pourquoi les renseignements sont utiles à entretenir, les commentaires généraux au sujet du tableau et aussi les références à la Norme de biosécurité et au CBISQT. Ces références facilitent la localisation de ces documents afin d'obtenir plus de renseignements essentiels détaillés.

Plusieurs apiculteurs commerciaux importants entretiennent déjà des exploitations biosécuritaires et saines. Ces apiculteurs peuvent trouver le présent guide principalement utile en tant que guide de référence aux documents sur la biosécurité et la salubrité des aliments. Ils peuvent bénéficier de ce guide en l'examinant afin de déterminer s'ils peuvent apporter des modifications mineures à leurs pratiques de tenue des dossiers qui aideraient leurs activités. Le guide peut aussi aider les exploitants à communiquer avec les apiculteurs inexpérimentés et réduire les conflits potentiels en leur fournissant des modèles de dossiers qu'ils ont besoin d'entretenir.

Les exploitants moins expérimentés et les nouveaux apiculteurs pourront bénéficier du présent guide, car celui-là les aidera à gérer les différents types de dossiers qu'ils doivent préserver. Tous les apiculteurs ont besoin de mener des activités biosécuritaires et de respecter la salubrité des aliments, peu importe le nombre de colonies qu'ils gèrent. Plus particulièrement, s'il existe une déchéance de biosécurité apicole, cela peut avoir un impact sur les activités apicoles avoisinantes parce que les abeilles peuvent interagir si elles se trouvent à l'intérieur de la distance de vol. Un des avantages supplémentaires de la tenue des dossiers à l'égard des aspects relatifs aux activités apicoles est le suivi des protocoles, et cela mène vers de meilleures pratiques apicoles.

Il existe 34 modèles distincts dans le présent guide. Cela peut sembler une quantité préoccupante de tenue des dossiers, mais on utilise très rarement certains de ces dossiers (par ex. : pour le rappel d'un produit), une fois par année (par ex. : les inspections des installations), ou jamais (par ex. : les apiculteurs qui n'ont pas de contrats de pollinisation n'auront pas besoin du modèle concernant le déplacement des abeilles pour les contrats de pollinisation).

Ces dossiers sont importants pour la biosécurité et la salubrité des aliments, mais offrent aussi l'avantage additionnel d'aider les apiculteurs à œuvrer avec plus d'efficacité, et par conséquent, des activités rentables. Ils sont des outils organisationnels qui aident les apiculteurs à être conscients de leurs besoins en abeilles, à connaître ce qui se passe au sein de leur entreprise, à céduer les tâches efficacement, à communiquer avec le personnel et les inspecteurs, ainsi que les clients, à réduire la confusion et la redondance. Les déchéances dans l'un de ces aspects de l'apiculture peuvent entraîner des pertes de temps et d'argent, ainsi qu'une frustration croissante et, en bout de ligne, une apiculture défavorable.

Questions les plus fréquemment posées :

1. Quels sont les avantages de préserver un haut degré de salubrité des aliments et de biosécurité apicole à l'intérieur de chaque exploitation apicole, peu importe la dimension?

1. Une amélioration de la tenue des dossiers peut aider à maximiser les profits et à réduire les dépenses excédentaires,
2. Une réduction de la propagation de la maladie au sein et entre les activités apicoles,
3. Une salubrité des aliments supérieure,
4. Une traçabilité tout a long des activités,
5. Une amélioration de la rentabilité,
6. Une aide au personnel saisonnier à garder un niveau élevé uniforme en matière de salubrité des aliments et de biosécurité apicole, et
7. Une compréhension et une mise en œuvre des protocoles de biosécurité et de salubrité des aliments.

2. Quelle est la différence entre le présent guide et la Norme de biosécurité apicole et le programme CBISQT?

Le présent guide est un supplément pratique aux deux récents documents plus théoriques, lesquels présentent en détails aux apiculteurs les recommandations actuelles du gouvernement canadien en matière de biosécurité apicole et de salubrité des aliments. Le guide intègre les protocoles de biosécurité apicole et de salubrité des aliments, lesquels parfois se chevauchent. Le présent guide réduit le chevauchement et la confusion possible entre eux.

3. Est-ce que les apiculteurs ont toujours besoin de lire la Norme de biosécurité apicole et le CBISQT et de se familiariser avec ces documents?

Le CCM recommande à tous les apiculteurs canadiens de passer en revue la Norme de biosécurité apicole et le CBISQT. On peut trouver plus de détails des pratiques suggérées dans les documents originaux. Les apiculteurs ont besoin de comprendre clairement les deux programmes.

4. Est-ce que les modèles de tenue des dossiers du présent guide sont volontaires?

Oui. Le présent guide est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole et du CBISQT, lesquels sont des programmes présentement volontaires. Le CCM recommande à tous les apiculteurs, peu importe la dimension de leur exploitation, de respecter les protocoles et les exigences prescrits dans ces documents. Ces modèles représentent une façon d'aider à atteindre cet objectif.

5. Est-ce que les apiculteurs canadiens utilisent déjà plusieurs des protocoles suggérés?

Oui. Il y a déjà des apiculteurs canadiens qui suivent déjà plusieurs des protocoles contenus dans le protocole de biosécurité apicole et du CBISQT.

6. Comment peut-on utiliser les modèles de tenue des dossiers dans le présent guide?

Les apiculteurs peuvent utiliser ces formulaires à leur guise et les styles de tenue des dossiers. La considération la plus importante est de s'assurer qu'on préserve les dossiers pour les aspects importants relatifs à la biosécurité apicole et à la salubrité des aliments, notamment la salubrité ou la vérification, au besoin.

Les formulaires ont été conçus afin qu'ils puissent être transportés dans le rucher à des fins de tenue des dossiers. Ces formulaires peuvent être sous formes de copies papier ou de copies électroniques (à partir de téléphones cellulaires multifonctions ou de tablettes électroniques).

On peut aussi ajouter facilement d'autres renseignements aux dossiers lors de la tenue des dossiers. Par exemple, les aspects économiques de l'activité peuvent être plus apparents en y incluant les coûts

des traitements, la production du miel, les ventes de reines, etc., pour chaque ruche ou rucher. De tels renseignements seraient avantageux pour la préparation des plans d'affaires et la gestion des activités.

Peu importe la méthode de tenue des dossiers, on recommande grandement d'avoir des copies de sauvegarde, lesquelles seront gardées dans un emplacement séparé. L'utilisation de dossiers électroniques pourrait faciliter l'archivage des fichiers « dans les nuages ».

7. Est-ce que les apiculteurs qui suivent la tenue des dossiers du présent guide satisferont aux règlements d'enregistrement de l'ACIA?

Les apiculteurs ont besoin d'examiner les règlements d'enregistrement de l'ACIA afin de s'assurer qu'ils répondront aux attentes des inspecteurs lors des inspections.

8. Est-ce qu'il y a d'autres dossiers que les apiculteurs doivent garder?

Ces modèles traitent principalement de la biosécurité apicole et de la salubrité des aliments. D'autres aspects de gestion (par ex. : la tenue de dossiers financiers) sont des dossiers supplémentaires nécessaires. Certains de ces modèles peuvent être modifiés par les apiculteurs afin d'ajouter des renseignements supplémentaires si cela convient à l'apiculteur et à son style de tenue des dossiers.

9. Pourquoi ce guide n'a pas de table des matières?

Le présent guide n'a pas de table des matières afin de réduire la possibilité d'erreurs intégrées et il n'y a pas de pagination. On l'a conçu afin de le décortiquer et afin que chaque modèle puisse être utilisé comme un dossier autonome.

Le premier modèle sert à deux choses, notamment à tenir un suivi de l'emplacement des dossiers de biosécurité et de salubrité des aliments, et de sauvegardes, ainsi à indiquer par ordre de présentation les modèles ci-joints.

10. Quel est le numéro de référence du formulaire indiqué au haut des modèles?

La présente section est une section que les apiculteurs peuvent utiliser s'ils tiennent un suivi de leurs dossiers au moyen de numéros de référence. Ces numéros de référence sont différents pour chaque activité.

11. Pourquoi les pages ne sont pas numérotées?

On n'a pas numéroté les pages afin de rendre le guide aussi flexible que possible et réduire le nombre de fonctions intégrées. Donc, c'est pour cette raison qu'on n'a pas numéroté les pages.

12. Pourquoi les modèles ne sont pas numérotés?

On n'a pas numéroté les modèles afin de les rendre aussi flexibles que possible aux apiculteurs et afin qu'ils puissent les modifier et les incorporer dans leurs activités.

13. Pourquoi ce guide est disponible en formats PDF, Word et Excel?

Ce guide flexible a été conçu afin que les apiculteurs puissent l'utiliser à leur guise. Les modèles peuvent être imprimés et photocopiés ou téléchargés à des fins électroniques. Certains apiculteurs peuvent trouver certains modèles plus utiles dans leur format Excel, lequel dispose des cellules expansibles.

Si l'on imprime le guide des deux côtés soit en fichiers PDF, soit en fichiers Word, on imprimera chaque modèle avec sa page de renseignements d'accompagnement.

Le fichier PDF n'est pas accessible en écriture, mais les apiculteurs peuvent modifier le fichier Word afin de répondre à leurs besoins. Chaque modèle est évidemment un tableau, mais chacune des pages est aussi un tableau dans lequel on a enlevé les lignes. Si les tableaux venaient à se fusionner lors de leur manipulation, les séparer à partir de la dernière rangée du tableau supérieur.

Modèles du guide				
	Nom de la personne responsable	Emplacement du dossier	Emplacement de sauvegarde du dossier	Dernière mise à jour (j/m/a)
Dossiers généraux				
Liste de contacts				
Formation des employés				
Propriétaire et renseignements sur le rucher				
Registre des visiteurs				
Dossiers sur les abeilles :				
Abeilles : Évaluation de la colonie				
Abeilles : Génétique de la colonie				
Abeilles : Registre de la colonie				
Abeilles : Registre des maladies (surveillance et traitement)				
Abeilles : Registre des greffes				
Abeilles : Ventes				
Rucher : Registre d'entretien				
Rucher : Carte				
Rucher : Déplacement des colonies (excluant les contrats de pollinisation importants)				
Rucher : Déplacement des colonies (exploitant important avec contrats de pollinisation)				
Rucher : Dossier des problèmes hors de la ruche				
Inspection et gestion du matériel apicole				
Dossiers des installations :				
Nettoyage et désinfection des installations (installations et matériel dans les installations)				
Installations : Inspection (extérieure)				
Installations : Inspection intérieure				
Installations : Entretien (installations et matériel dans les installations)				
Installations : Carte				
Installations : Lutte antiparasitaire				
Installations : Eau potable				
Installations : Dossier d'élimination des déchets (excluant les aliments et les médicaments)				
Dossiers sur le miel :				
Miel : Plainte du client				
Miel : Registre d'extraction				
Miel : Analyse en laboratoire et rapport de rappel de produit				
Miel : Réception de chargements de miel en vrac provenant des apiculteurs				
Miel : Retrait des hausses remplies de miel en vue de l'extraction				
Miel : Expédition de chargements de miel en vrac vers l'acheteur				
Miel : Registre d'emballage				
Dossiers de gestion des stocks :				
Gestion des stocks : Aliments et médicaments –Dossier de gestion et d'élimination des stocks				
Gestion des stocks : Miel emballé (conditionné)				
Gestion des stocks : Gestion et élimination des produits (excluant les aliments, les médicaments, le matériel apicole et les abeilles)				

Liste de contacts

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.

2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.

3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La communication,
 - Facilite le contact avec les personnes chargées des activités apicoles,
 - Aide à s'assurer qu'on a pris les mesures appropriées pour communiquer rapidement avec les personnes clés.

4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : page 100
 - Le CBISQT : page 122-123
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 9.0 (page 168).

5. Les commentaires généraux :
 - Garder les renseignements à jour et facile d'accès.
 - On peut trouver les coordonnées du gouvernement provincial dans la Norme de biosécurité apicole, Annexe A : Coordonnées provinciales (page 100).
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder une copie papier des coordonnées dans leur véhicule /camion d'abeilles.

Liste de contacts			
Personne responsable du présent dossier :		N° de référence du formulaire :	
	Nom et coordonnées	date de la dernière mise à jour du contact (j/m/a)	Renseignements supplémentaires
Apiculteur provincial			
Spécialiste en vulgarisation			
Inspecteur d'abeilles			
Association provinciale des apiculteurs			
Services de laboratoire			
Fournisseurs			
Apiculteurs voisins			
Propriétaires de ruchers			
Clients : abeilles			
Clients : pollinisation			
Compagnies de transport			
Assurance récolte			
Représentant(e) de l'ACIA			
Contremaître / conseiller / préfet de municipalité rurale			
Représentant(e) de circonscription fédérale			
Représentant(e) de circonscription provinciale			
Personnel			

Formation des employés

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs (afin d'aider à préserver un dossier de leur propre formation, les petits apiculteurs sans employé devraient modifier le présent modèle.).
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier procure l'imputabilité que les employés sont formés en matière de salubrité des aliments et de biosécurité apicole;
 - Fournit des dossiers précieux sur la sécurité et la santé au travail, et la documentation sur la formation des membres du personnel;
 - Fournit un dossier du type de formation nécessaire (c'est-à-dire, elle aide à désigner des tâches).
 - La biosécurité apicole
 - S'assurer que les membres du personnel connaissent les protocoles de biosécurité appropriés.
 - Des employés mieux formés peuvent améliorer la biosécurité.
 - La salubrité des aliments
 - S'assurer que les membres du personnel connaissent les protocoles de salubrité des aliments appropriés.
 - Des employés mieux formés peuvent améliorer la salubrité des aliments.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 76-79, 94-99, 137, et 140
 - Le CBISQT : pages 17, 27, 37, 56, 61, 94, 104, 111, 113-118, et 123
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 11.0 (page 170) et aux formulaires 11.0.1 (page 173) et 11.0.2 (page 174) du CBISQT.
5. Les commentaires généraux :
 - Garder une feuille distincte pour chaque employé.
 - Les petits exploitants apicoles qui emploient des membres familiaux ou des amis devraient s'assurer qu'ils ont reçu une formation appropriée afin de respecter les normes de salubrité des aliments et de biosécurité apicole.
 - La Norme de biosécurité et le CBISQT sont différents : la Norme de biosécurité apicole présente un dossier de formation alors que le CBISQT suggère un registre qui se concentre sur la non-conformité par les membres du personnel.
 - Tous les apiculteurs devraient tenir un dossier de leur propre formation en salubrité des aliments et de biosécurité en plus de celle des employés.

Renseignements sur le propriétaire et le rucher

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Mise à jour ou référence au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Fournit des coordonnées qui peuvent être utiles pour évaluer la valeur du rucher en vue de l'exploitation.
 - Les dossiers organisés du rucher peuvent augmenter la valeur marchande de l'exploitation.
 - La communication
 - Les renseignements relatifs à un emplacement pratique (par ex. : des emplacements géographiques) facilitent le cheminement des visiteurs vers le rucher (par ex. : l'apiculteur provincial, l'assurance récolte, les inspecteurs d'abeilles, les apiculteurs en visite).
 - En cas d'urgence, les coordonnées relatives à un rucher et à un emplacement devraient être disponibles aux apiculteurs, à leur personnel, aux membres familiaux et autres.
 - Facilite la communication entre les apiculteurs avoisinants – la communication en temps utile de la maladie peut mener vers une plus grande profitabilité pour tous les groupes concernés (une meilleure production de miel, une capacité hivernale accrue, des frais médicaux moindres, une réduction du temps passé par un employé/un apiculteur à traiter les colonies malades).
 - Facilite la communication entre les propriétaires.
 - La biosécurité apicole
 - Les apiculteurs devraient contacter leur apiculteur provincial et les inspecteurs d'abeilles lorsqu'ils s'interrogent à propos des maladies et des traitements recommandés.
 - Lorsqu'il y a des maladies et des problèmes (par ex. : une résistance à un traitement), les exploitants (en particulier les petits ou les nouveaux apiculteurs) devraient contacter les apiculteurs avoisinants (en particulier les apiculteurs importants et/ou chevronnés) afin de préserver de bonnes relations entre voisins et une biosécurité apicole de haut niveau.
 - La salubrité des aliments
 - Les descriptions de ruchers et les renseignements sur les emplacements peuvent aider à retracer les origines des contaminants.
 - Connaître le milieu autour d'un rucher peut réduire le risque de contamination du miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 22-30 et 131
 - Le CBISQT : pages 9-17
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 4.0 (page 159)
5. Commentaires généraux :
 - Garder une copie à jour dans le camion/véhicule à abeilles en cas de besoin de contacter immédiatement le propriétaire du rucher lorsque vous êtes dans le rucher.
 - Les apiculteurs voisins devraient être contactés si les abeilles se trouvent dans la distance de vol.
 - Les apiculteurs devraient tenir compte d'une évaluation annuelle des descriptions de leur rucher afin de s'assurer qu'elles sont à jour et qu'elles reflètent le milieu dans lequel leurs abeilles se trouvent.
 - Les petits ou nouveaux apiculteurs auront vraisemblablement besoin de plus d'aide lorsqu'il y a des problèmes de maladies contrairement à ceux qui gèrent des opérations de grande envergure.
 - Le retrait de matériel insalubre est important afin de garder les abeilles en santé dans le rucher ainsi que dans les autres ruchers qui se trouvent dans la distance de vol.
 - Tout le matériel apicole devrait être inspecté en profondeur et inventorié au moins une fois par année.

Registre des visiteurs

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - Dans des conditions normales, dépend de la préférence de l'apiculteur
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Aide à protéger les activités contre la maladie entre les ruchers et entre les activités.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - Fournit un dossier qui peut aider à retracer la provenance de la maladie.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 57-58
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 10.0 (page 169)
5. Commentaires généraux :
 - Au besoin, garder une copie dans le (s) camions(s) d'abeilles pour les visiteurs afin qu'ils le signent lorsqu'ils entre dans les ruchers. Garder aussi une copie à l'entrée de la miellerie.
 - Tous les apiculteurs, peu importe l'étendue de leur exploitation, peuvent parfois vivre des conditions de quarantaine qui exige l'utilisation d'un registre des visiteurs.
 - Dans une situation de non-quarantaine, certains apiculteurs peuvent choisir d'enregistrer toutes les visites, alors que d'autres n'en voient pas l'avantage.
 - Pendant une période de risque élevé de biosécurité ou de conditions de quarantaine, il faudrait utiliser un tel registre sur une base continue.

Abeilles : Évaluation des colonies

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - La fréquence de l'évaluation dépendra de l'étendue de l'exploitation, de la préférence de l'apiculteur et des raisons d'effectuer l'évaluation (par ex. : le dépistage de la maladie, la condition appropriée pour la reproduction).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Aide les nouveaux apiculteurs à se familiariser avec des types d'évaluation afin d'en apprendre davantage à propos de leurs abeilles.
 - Aide les apiculteurs à dépister la maladie avant qu'elle se répande dans la ruche, le rucher ou les ruchers avoisinants.
 - Outil de gestion qui aide à programmer des activités apicoles (par ex. : quand il faut traiter, nourrir, hausser, séparer, déplacer les cadres et remplacer les reines).
 - Outil qui aide à réduire la quantité de médicaments utilisés.
 - Présente un tableau de renseignements qui est utile pour la sélection d'une reine.
 - La production accrue du miel
 - Sert à augmenter la production du miel en sachant quel type de gestion il faut utiliser (par ex. : quand il faut traiter, nourrir, hausser, séparer, déplacer les cadres et remplacer les reines) pour chaque ruche.
 - La communication
 - Peut servir d'outil de communication entre les apiculteurs et les membres du personnel.
 - La biosécurité apicole
 - Aide à retracer la maladie dans les colonies.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les charges et la propagation de la maladie dans les ruchers.
 - La salubrité des aliments
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 32-47
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 2.0 (page 149-152) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les apiculteurs avec plusieurs colonies peuvent avoir à modifier le présent modèle lorsqu'on évalue la sélection aléatoire des ruches dans un rucher plutôt que toutes les colonies.
 - Les apiculteurs peuvent trouver utile de photographier leurs colonies/cadres s'il y a des questions ou des découvertes inusitées. Les images peuvent alors être comparées à celles des colonies/cadres en santé et être envoyées par courriel aux experts (par ex. : à l'apiculteur provincial, aux vulgarisateurs, à l'inspecteur des abeilles) advenant des questions à propos de la présence de maladie ou d'un déclin de la santé de la colonie.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles pour que l'équipe puisse communiquer et enregistrer tout comportement inusité ou inattendu des abeilles.
 - Un des examinateurs a suggéré d'utiliser des repères de couleur (par ex. : des épingles) sur les ruches afin d'indiquer l'âge de la reine.

Abeilles : Évaluation de la colonie

Personne responsable du dossier :				N° de référence du formulaire :			
N° du rucher / Emplacement	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :
Date d'évaluation j/m/a							
La colonie a été déplacée vers un autre endroit depuis la dernière évaluation - o/n							
Présence et état de la reine							
Nombre de reine / cellules d'essaim							
Schéma de ponte ma = mauvais a = acceptable tb = très bon							
Force de la colonie ma= mauvais mo = moyenne, f = forte a = achalandée							
Construction du rayon m = mauvaise a = acceptable tb = très bonne							
Agressivité (sautent, piquent) f= faible mo = moyenne é= élevée							
Résistance hivernale ma = mauvais a = acceptable tb = très bonne							
Abeilles mortes sur les panneaux de fond, nombre approximatif a = aucune q = quelques-unes p= plusieurs ex = excès							
Taux d'acariens f= faible m = moyen é= élevé							
Cellules à faux-bourdons a = aucune q = quelques-unes p= plusieurs ex = excès							
Propreté Nombre de cellules nettoyées sur 100 cellules détruites avec de l'azote liquide après 24 heures							
Comportement des abeilles normal / anormal (abeilles qui ne volent pas, léthargique, désorientées, rampantes, sursautantes)							
Réserves suffisantes de miel et de pollen jusqu'à la prochaine inspection? o/n							
Production du miel : Nombre de cadres remplis de miel, poids de la ruche, kg de miel							
Tendance de la production : haute, basse, constante							
Production de pollen : Nombre de cadres remplis de miel, kg de miel							
Décrire les ajouts, les retraits et les remplacements de cadres							
Mesure requise par l'apiculteur (par ex. : les traitements, les aliments)							
Initiales							

Abeilles : Génétique de la colonie

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui sont intéressés à gérer les aspects génétiques au sein de leur exploitation.
2. La fréquence d'utilisation :
 - La fréquence de l'évaluation dépendra de l'étendue de l'exploitation, de la préférence de l'apiculteur et des raisons d'effectuer l'évaluation (par ex. : le dépistage de la maladie, la condition appropriée pour la reproduction)
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Réduit la dépendance des sources extérieures pour les abeilles (c'est-à-dire, réduit le risque de biosécurité apicole).
 - C'est un outil pour la reproduction des abeilles dans les conditions locales (par ex. : la production accrue du miel, la résistance hivernale).
 - C'est un outil pour la reproduction des abeilles selon les préférences de l'apiculteur (par ex. : la douceur, la résistance à la maladie).
 - La gestion financière
 - C'est un outil pour réduire la sensibilité à la maladie et à l'usage des médicaments (et moins de préoccupations en matière de salubrité des aliments et une biosécurité apicole accrue);
 - C'est un outil qui aide à augmenter la production du miel en menant l'élevage des abeilles afin de produire du miel.
 - La biosécurité apicole
 - Les abeilles peuvent être reproduites pour résister aux maladies.
 - La salubrité des aliments
 - Lorsque le besoin de médicaments est moindre, il y a une probabilité réduite de contamination du miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 14-22
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 1.0 (pages 145-148) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les apiculteurs devraient garder des renseignements à jour s'ils déterminent que les aspects génétiques et l'élevage de reines sont essentiels pour leur exploitation.
 - Les petits exploitants qui ne produisent que du miel pour la consommation familiale, peuvent ne pas trouver le présent modèle utile.
 - Un des examinateurs a suggéré d'utiliser des repères de couleur (par ex. : des épingles) sur les ruches pour indiquer l'âge de la reine est une méthode facile pour voir l'âge d'une reine dans la ruche.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.
 - La fréquence d'enregistrement des aspects génétiques de la ruche dépendra de l'étendue de l'exploitation et des préférences de l'apiculteur à effectuer un suivi des aspects génétiques des abeilles.

Abeilles : Génétique de la colonie

Personne responsable du dossier :				N° de référence du formulaire :			
N° du rucher / Emplacement	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :	N° de ruche :
Stocks							
Type (p = abeilles en paquets; n = nucléus; es = capture d'essaim; sép = séparé; u = uni)							
Date d'acquisition (j/m/a)							
N° de reine ou couleur d'étiquette							
Installation de la reine (j/m/a)							
Source /Souche (par ex. : colonie parente ou nom du fournisseur)							
Comment la colonie a été retirée de l'exploitation (sép = séparée, u= uni, v = vendue ou donnée à un autre apiculteur, d = détruite, x = morte)							
Date du retrait de la colonie (j/m/a)							
Commentaires							
Initiales							

Registre de la colonie d'abeilles

1. L'utilisateur :
 - tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - Devra être mise à jour chaque fois qu'il y aura un changement apporté dans le rucher.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Aide à planifier les déplacements des colonies.
 - Aide à planifier les ventes d'abeilles.
 - Sert d'outil pour la sélection des reines.
 - La communication
 - Elle peut être un outil de communication entre les apiculteurs et les membres du personnel.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale pour réduire les maladies.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 37-41
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires la Norme de biosécurité apicole et du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent dossier peut être un outil efficace lorsqu'on l'utilise avec la carte d'un rucher.

Abeilles : Registre des maladies (surveillance et traitements)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin tout au long de la saison
 - Les apiculteurs ont besoin de suivre les recommandations de leur apiculteur provincial et les directives du fabricant.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - C'est un outil qui aide à évaluer les méthodes de gestion des abeilles (par ex. : réduire la prévalence de la maladie).
 - La gestion financière
 - C'est un outil qui aide à prédire la quantité de médicaments nécessaires pour la prochaine année (c'est-à-dire, les coûts initiaux d'exploitation).
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale pour réduire les charges et la propagation des maladies dans le rucher.
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - La salubrité des aliments
 - Fait partie de la gestion globale pour réduire les contaminants potentiels dans le miel.
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fournit un outil de gestion des ruchers afin d'aider à réduire la probabilité de contamination dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 21, 32-36, 42-54 et 122-132
 - Le CBISQT : pages 39-55 et 52
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 1.0 (page 145) et 3.0 (pages 153-158) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 4.0.4 (page 151) et 4.0.5 (page 152) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - L'étendue de l'exploitation et les préférences de l'apiculteur détermineront si l'on préserve chacun des dossiers apicoles ou les dossiers de tout le rucher.
 - Les renseignements devraient être mis à jour.
 - Le présent registre vise les traitements médicamenteux qui ne sont pas reliés aux aliments.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.
 - Les nouveaux apiculteurs devraient :
 1. Agir en tant que mentor auprès des apiculteurs amateurs ou commerciaux bien établis afin d'apprendre et de connaître ce qu'il faut sur la surveillance et les traitements des maladies.
 2. Participer aux réunions des clubs d'abeilles locaux et des associations provinciales afin d'en connaître davantage sur les maladies et sur les façons de les surveiller et de les traiter.
 3. Assister aux réunions de l'association ou du club d'abeilles.
 4. Suivre de près les options de traitements requis ou recommandés par leur apiculteur provincial.

Abeilles : Registre des greffes

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui sont intéressés à gérer les aspects génétiques de leur exploitation.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin tout au long de la saison.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Garde l'horaire des greffes organisée.
 - Réduit la dépendance des sources extérieures pour les abeilles (c'est-à-dire, réduit le risque de biosécurité apicole).
 - C'est un outil pour la reproduction des abeilles dans les conditions locales (par ex. : la production accrue du miel, la résistance hivernale).
 - C'est un outil pour la reproduction des abeilles selon les préférences de l'apiculteur (par ex. : la douceur, la résistance à la maladie).
 - La gestion financière
 - C'est un outil pour réduire la sensibilité à la maladie : moins de médicaments (et moins de préoccupations en matière de salubrité des aliments et une biosécurité apicole accrue).
 - C'est un outil qui aide à augmenter la production de miel en menant l'élevage des abeilles afin de produire du miel.
 - La biosécurité apicole
 - Les abeilles peuvent être reproduites pour résister aux maladies.
 - La salubrité des aliments
 - Lorsque le besoin de médicaments est moindre, il y a une probabilité réduite de contamination du miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 14-22
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 1.0 (pages 145-148) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les apiculteurs devraient garder des renseignements à jour s'ils déterminent que les aspects génétiques et l'élevage de reines sont essentiels pour leur exploitation.
 - Les petits exploitants qui ne produisent que du miel pour la consommation familiale, peuvent ne pas trouver le présent modèle utile.
 - Un des examinateurs a suggéré d'utiliser des repères de couleur (par ex. : des épingles) sur les ruches pour indiquer l'âge de la reine est une méthode facile pour déterminer l'âge d'une reine dans la ruche.
 - La fréquence d'enregistrement des aspects génétiques de la ruche dépendra de l'étendue de l'exploitation et des préférences de l'apiculteur à effectuer un suivi des aspects génétiques des abeilles.

Abeilles : Ventes

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui vendent des abeilles.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin tout au long de la saison.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - C'est un outil pour retracer les abeilles.
 - La communication
 - C'est un outil qui aide la communication avec les clients.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire la propagation de la maladie au cours des activités.
 - Aide à s'assurer qu'on suit le bon protocole.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 14-58
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 5.0 (page 162) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Au moyen de modifications mineures, le tableau peut inclure des renseignements financiers pour chaque vente.
 - Les apiculteurs ont besoin de suivre les règlements provinciaux pour les ventes d'abeilles.

Abeilles : Ventes

Personne responsable du dossier :

N° de référence du formulaire :

Renseignements du client :

Nom du client et n° de téléphone

N° de commande

Adresse postale et électronique du client :

Détails :

Date de commande des abeilles (j/m/a)

Commande (reines, cellule de reine, nucléus, paquets et de colonies)

Nombres nécessaires

Date d'obtention des abeilles exigée par le client (j/m/a)

Détails (par ex. : les stocks demandés, date exigée d'obtention des abeilles, marquage de reine, etc.)

Commentaires : Commande en retard (par ex. : le climat, la reine qui s'accouple, la maladie)

Le résultat des communications avec le client (par ex. : l'état de la commande en ce qui concerne les retards, l'accouplement de la reine, etc.)

Renseignements sur la livraison :

N° de facture :

Nom de la personne qui a préparé la commande

Nom de la personne responsable de la livraison

Au besoin : La date, l'heure et l'endroit où le client passe prendre sa commande

Au besoin : Mode de livraison

Au besoin : Adresse de livraison

Numéro de repérage

Nom de l'expéditeur et n° de téléphone

Coordonnées du destinataire s'il diffère du client

Date de réception (j/m/a)

Problèmes au cours de la livraison (par ex. : pertes d'abeilles, paquet brisé, etc.)

Renseignements sur les abeilles :

N°(s) de rucher source

N°(s) de ruche

Traitements appliqués avant la livraison

Historique sanitaire et état des abeilles avant les traitements| (au besoin)

Nom de l'inspecteur et date d'inspection (j/m/a) (au besoin)

Documentation fournie au client (par ex. : permis de déplacement)

Rucher : Registre d'entretien

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs, surtout ceux qui ont beaucoup d'employés saisonniers.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Aide à cédule et à organiser les tâches au rucher.
 - La communication
 - Elle peut servir d'outil de communication entre les apiculteurs et les employés.
 - Le registre peut servir à désigner des tâches aux employés ou permet aux employés de dresser une liste des tâches qu'ils doivent accomplir dans le rucher.
 - La façon d'utiliser le registre dépendra des besoins de chaque apiculteur et du style d'organisation.
 - La biosécurité apicole
 - Aide à s'assurer qu'on utilise le bon protocole.
 - Aide à retirer le matériel qui pourrait être contaminé de maladie.
 - Sert d'outil de gestion des ruchers afin de réduire la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Sert d'outil de gestion des ruchers afin d'aider à réduire la probabilité de contamination du miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 88-94 et 138
 - Le CBISQT : pages 12-15
 - Le présent modèle n'est pas une adaptation des formulaires de la Norme de biosécurité apicole ou du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent outil peut être surtout bénéfique lorsqu'on l'utilise avec une carte du rucher afin d'illustrer les zones particulièrement préoccupantes (par ex. : certaines ruches, les branches d'arbres qui ont besoin d'être coupées) aux employés.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.
 - Les apiculteurs peuvent trouver qu'un registre distinct pour chaque rucher a plus de sens pour répondre à leurs besoins et à leur style organisationnel.

Rucher : Carte

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs, surtout ceux qui ont beaucoup d'employés saisonniers.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - La carte devra être mise à jour chaque fois qu'on apporte un changement au rucher.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Aide à organiser les tâches à accomplir dans le rucher (par ex. : Où placer les colonies qui sont déplacées dans le rucher.)
 - La communication
 - Sert d'outil qui aide à la communication avec les inspecteurs (par ex. : les apiculteurs provinciaux, les inspecteurs d'abeilles, l'assurance récolte, les agents de vulgarisation)
 - Peut servir d'outil de communication entre les apiculteurs et leurs employés.
 - La carte peut servir à désigner des tâches aux employés ou permet aux employés de dresser une liste des tâches qu'ils doivent accomplir dans le rucher.
 - La biosécurité apicole
 - Sert d'outil de gestion des ruchers afin de réduire la maladie.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 37-41
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle n'est pas une adaptation des formulaires de la Norme de biosécurité apicole ou du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent dossier peut être un outil efficace lorsqu'on l'utilise avec le registre d'entretien du rucher et le registre des colonies du rucher, surtout pour les apiculteurs qui ont beaucoup d'employés saisonniers.
 - Le format des cartes de ruchers (par ex. : numérique ou dessiné à la main) dépend de la préférence de l'apiculteur et de son style de tenue des dossiers.
 - Les apiculteurs devraient tenir compte qu'ils ont besoin de se sentir à l'aise avec le format qu'ils utilisent, car ils devront le mettre à jour chaque fois lorsqu'ils apporteront des changements dans le rucher.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.

Rucher : Carte

Personne responsable du dossier :

N° de référence du formulaire :

Numéro et emplacement du rucher

Date (j/m/a)

[Mettre la carte ici afin d'indiquer l'emplacement des ruches et leurs numéros]

Rucher : Déplacement des colonies
(excluant des contrats de pollinisation importants)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Peu fréquente.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Fournit un dossier des problèmes survenus au cours du transport et permet d'expliquer pourquoi les colonies ne prospèrent pas.
 - Maintien un suivi des aspects génétiques au sein de l'exploitation.
 - La biosécurité apicole
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Sert d'outil de dépistage des maladies potentielles entre les ruchers.
 - Sert d'outil d'enregistrement des facteurs de tension qui peuvent augmenter la sensibilité des abeilles à la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Sert d'outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel si ce dernier a été exposé à des contaminants au cours du déplacement.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 27-28, 39 et 112
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 4.0 (page 159) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les exploitants de petite envergure qui déplacent quelques colonies à des fins de pollinisation, pourraient vouloir utiliser le présent modèle, ou le jumeler à un modèle qui suit pour le déplacement des abeilles pour la pollinisation.
 - Les exploitants de petite envergure qui ne produisent que du miel pour leur propre utilisation domestique pourraient ne pas trouver ce modèle utile.
 - Les dossiers tenus pour les déplacements des colonies visant à satisfaire les contrats de pollinisation importants différeront de ceux qu'on utilise pour garder un suivi des colonies qui sont déplacés dans des ruchers différents au sein de l'exploitation, et ce, à des fins de gestion ou de contrats de pollinisation à petite échelle.
 - Le modèle « Rucher : Déplacement des colonies (exploitant à grande échelle avec contrats de pollinisation) » est pour les apiculteurs qui déplacent un grand nombre de colonies pour des contrats de pollinisation.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.

Rucher : Déplacement des colonies
(exploitant à grande échelle avec contrats de pollinisation)

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui déplacent un grand nombre de colonies pour les contrats de pollinisation.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Saisonnière (dépend de l'apiculteur et des contrats de pollinisation).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - C'est un outil de suivi des colonies.
 - Aide à fournir des explications si les colonies échouaient de prospérer après le retour d'une pollinisation.
 - La planification financière
 - C'est un outil qui aide les apiculteurs à déterminer si l'envoi de colonies à des fins de pollinisation dans les années ultérieures est une bonne décision financière pour leur exploitation.
 - La biosécurité apicole
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Aide à dépister la maladie dans les colonies si une contamination survenait lors d'un contrat de pollinisation.
 - C'est un dossier de facteurs de stress qui peuvent augmenter la sensibilité des abeilles à la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - C'est un outil de dépistage de contaminants potentiels du miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 27-28, 39 et 112
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 4.0 (page 159) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les exploitants de petite envergure qui déplacent quelques colonies à des fins de pollinisation pour les récoltes avoisinantes peuvent trouver le modèle « Rucher : Déplacement des colonies (excluant des contrats de pollinisation importants) » convient mieux.

Rucher : Déplacement des colonies (exploitant à grande échelle avec contrats de pollinisation)		
Personne responsable du dossier :		N° de référence du formulaire :
Renseignements du contrat	Numéro de référence du contrat de pollinisation	
	Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de la pollinisation	
	Détails de la pollinisation (récolte, taux de chargement par hectare, emplacement)	
prépollinisation	Nom de l'inspecteur et numéro de téléphone (au besoin)	
	Date d'inspection (j/m/a) (au besoin)	
	Résultat de l'inspection	
	N°(s) ou emplacement(s) du rucher original	
	Date de déplacement (j/m/a) du rucher original	
	Nombre de colonies déplacées	
	N° de connaissance (déplacement des abeilles à des fins de pollinisation)	
	Boîte identifiant les caractéristiques (par ex. : n° de l'apiculteur, code couleur du couvercle/de la boîte)	
transport vers/pendant la pollinisation	Est-ce que la charge était partagée avec un autre apiculteur? o/n. Si oui, indiquer le nom et le numéro de téléphone.	
	Est-ce que les abeilles avaient été déplacées dans des lieux différents pour la pollinisation selon le contrat? o/n Si oui, et que les emplacements sont connus, fournir les détails des emplacements, ainsi que les noms des autres apiculteurs.	
postpollinisation	Date de retour (j/m/a) de la pollinisation	
	N° de connaissance (retour des abeilles de la pollinisation)	
	Type de transport utilisé pour retourner les abeilles de la pollinisation (à découvert, recouvert d'une toile, cargaison fermée)	
	Rucher et emplacement des colonies retournées	
	Nom et numéro de téléphone de l'inspecteur qui a mené l'inspection (au besoin)	
	Date d'inspection (j/m/a) (au besoin)	
	Résultat de l'inspection (au besoin)	
	Les préoccupations de l'apiculteur à propos de la biosécurité résultant d'un contrat de pollinisation.	
	Commentaires sur le matériel (par ex. : boîtes échappées, matériel endommagé résultant d'un contrat de pollinisation, dommages provoqués par les ours)	
	Commentaires sur les abeilles (par ex. : santé et force de la colonie d'abeilles au retour)	
Commentaires généraux (par ex. : les plaintes du client au sujet des colonies, les plaintes du public, la documentation relative aux plaintes, les préoccupations relatives à la traçabilité pour la biosécurité)		

Rucher : Dossier des problèmes hors de la ruche

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Évaluer les coûts relatifs aux problèmes (par ex. : matériel endommagé, pertes d'abeilles).
 - Le présent dossier peut aider à expliquer les mauvaises récoltes de miel inattendues ou l'état des colonies.
 - La communication
 - Présente un rapport des problèmes à titre de référence future, au besoin.
 - Un dossier des événements et des mesures à prendre après un problème pourrait exiger une compensation.
 - Peut aider la communication entre le propriétaire, les applicateurs et les apiculteurs.
 - La biosécurité apicole
 - C'est un dossier des facteurs de stress qui peuvent augmenter la sensibilité des abeilles à la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - C'est un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 88-94 et 139
 - Le CBISQT : pages 12-15
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 4.0 (page 161) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 1.0.1 (page 142) et 1.0.2 (page 143) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Tous les apiculteurs devront faire face occasionnellement à des dommages provoqués par des ravageurs hors de la ruche (par ex. : mouffettes, ours, fourmis, vandales) dans leur rucher.
 - La tenue de dossiers (c'est-à-dire, la date, le ravageur et le dommage) aide à expliquer une mauvaise récolte de miel, les contaminations potentielles du miel ou les mauvaises conditions des colonies.
 - Les apiculteurs peuvent trouver pratique de garder quelques copies de papier blanc pour le présent modèle (ou leur équivalent) dans leur camion/véhicule d'abeilles.
 - Il existe de nouveaux programmes en place (consulter votre apiculteur provincial) afin de faciliter la communication entre les applicateurs aériens et les apiculteurs.

Rucher : Dossier des problèmes hors de la ruche	
Personne responsable du dossier :	N° de référence du formulaire :
N° et emplacement du rucher :	
Problème (par ex. : climat extrême, incendie, vandalisme, pesticide, ours, mouffette, raton-laveur, bétail) :	
Nom de la personne qui a remarqué en premier l'effet du problème dans le rucher :	
Date (j/m/a) du problème / quand le problème a été remarqué :	
Problème du ravageur (par ex. : ours, mouffette, raton-laveur) (au besoin) : Produit(s) / dispositif(s) pour lutter contre les ravageurs (au besoin) : Produit(s) / dispositif(s) utilisé(s) : Efficacité :	
Problème de pesticide de récolte (fournir les renseignements connus) (au besoin) : Nom de l'applicateur / Compagnie Date (j/m/a) et heure de la pulvérisation Conditions climatiques au moment de la pulvérisation + / - 2 jours Ravageur ciblé Pesticide qui a été pulvérisé Distance entre le rucher et le champ qui a été pulvérisé N°s de(s) formulaire(s) de renvoi (par ex. : essai sur le miel ou les abeilles) Commentaires (par ex. : le comportement des abeilles)	
Dommage(s) rapport(s) (au besoin) : Personne contact et coordonnées Date (j/m/a) et heure du rapport Date de l'inspection (j/m/a) (au besoin) Résultat de l'inspection (au besoin)	
Matériel endommagé (par ex. : le nombre de ruches et de cadres brisés) et les reines :	
Coûts estimatifs des dommages (au besoin) :	
Documentation (par ex. : photos, témoins) et emplacement des filières (au besoin) :	
Suivi des dommages (par ex. : l'installation d'une clôture électrique, le déplacement du rucher, la compensation):	

Inspection et gestion du matériel apicole

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Chaque année (au minimum)
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La planification financière
 - Fournit des renseignements nécessaires pour le remplacement du matériel.
 - Aide à prédire l'intrant économique nécessaire pour la prochaine saison apicole (c'est-à-dire, la somme d'argent nécessaire pour remplacer ou réparer le matériel).
 - Aide à déterminer la valeur de vente du matériel et prédire de façon réaliste la valeur économique du matériel selon son état.
 - Aide à dresser des plans d'affaires qui sont essentiels lorsqu'on effectue des demandes de prêts auprès des institutions bancaires.
 - Fournit les renseignements nécessaires pour vendre les entreprises apicoles et pour la planification successorale.
 - La biosécurité apicole
 - Le retrait du matériel qui peut être contaminé de maladie.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiel dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 65-76 et 121
 - Le CBISQT : pages 9-17, 20-21 et 30-32
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 6.0 (page 163) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 1.0.1 (page 142) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le retrait du matériel infecté de maladie est important si l'on veut garder les abeilles en santé dans le rucher, ainsi que celles dans les autres ruchers qui se trouvent dans la distance de vol.
 - Tous le matériel apicole devrait être inspecté en profondeur et inventorié au moins une fois par année.

Nettoyage et désinfection des installations (Installations et matériel dans les installations)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - Les exploitations disposant d'une vaste zone d'emballage du miel devront nettoyer et assainir régulièrement leurs installations lors de l'emballage du miel.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Il est important d'entretenir le matériel afin de s'assurer qu'il fonctionne bien lors des opérations.
 - Un matériel bien entretenu aura une plus grande valeur de revente.
 - Aide à s'assurer qu'on garde un horaire de nettoyage.
 - Garder les employés responsables de la propreté du matériel et des installations.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 86-88 et 141-143
 - Le CBISQT : pages 96-105
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 7.0 (page 165) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 9.0.3 (page 169) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder une copie dans chacune des salles appropriées de la miellerie afin de les maintenir à jour régulièrement.
 - Les petits apiculteurs équipés d'installations d'extraction temporaires devraient examiner les normes d'hygiène afin de s'assurer qu'ils produisent du miel qui satisfait aux normes de salubrité des aliments.

Installations : Inspection (extérieure)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui entretiennent des installations de traitement du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au moins une fois par année.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Des bâtiments bien entretenus auront une plus grande valeur de revente.
 - Aide à s'assurer qu'on maintient un horaire d'entretien.
 - Aide à garder les employés responsables des tâches d'entretien des installations.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 79-94
 - Le CBISQT : pages 63-67
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 2.6 (pages 138) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 3.0.1 (page 147) et 9.0.1 (page 167) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent modèle peut être utilisé avec la carte des installations afin d'accentuer les zones préoccupantes et aider la communication entre l'apiculteur et le personnel à propos des préoccupations dans les installations.
 - Lors de la construction d'une nouvelle miellerie, les apiculteurs devraient examiner les règlements de l'ACIA (par ex. : en ce concerne l'eau grise).

Installations : Inspection (extérieure)				
Personne responsable du dossier :			N° de référence du formulaire :	
Bâtiment inspecté (c'est-à-dire, la miellerie, la remise, etc.) :				
Nom de la personne qui mène l'inspection :				
Signature :				
Date de l'inspection :				
	o/n	Si non, expliquer le problème et dresser une liste des mesures correctives	date (j/m/a)	Initiales
Bande périmétrale (½ mètre de largeur) en pierre, en gravier concassé ou en herbe courte, établie autour du bâtiment				
Déchets accumulés à moins de 3 mètres du bâtiment (par ex. : machinerie inutilisée, ordures, etc.)				
Mauvaises herbes contrôlées				
Le drainage du terrain autour du bâtiment est approprié.				
Les bennes à déchets sont vidées au besoin afin d'empêcher l'infestation par des ravageurs et les environs sont exempts de déchets/débris.				
Les aires de chargement sont revêtues.				
Les routes et les zones de passage sont nivelées et drainées.				
Des portes à fermeture automatique et à ressort sont utilisées.				
Des matériaux structuraux lisses qui sont à l'épreuve de la rouille, la corrosion et la moisissure sont utilisés.				
Les surfaces sont faciles à nettoyer.				
Les surfaces extérieures sont entretenues afin de repousser les attaques par les ravageurs.				

Installations : Inspection intérieure

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui entretiennent des installations de transformation du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au moins une fois par année.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Des bâtiments bien entretenus auront une plus grande valeur de revente.
 - Aide à s'assurer qu'on maintient un horaire d'entretien.
 - Aide à s'assurer qu'on maintient un horaire d'entretien.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 79-94
 - Le CBISQT : pages 63-67
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 2.6 (pages 138) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 3.0.1 (page 147) et 9.0.1 (page 167) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent modèle peut être utilisé avec la carte des installations afin d'accentuer les zones préoccupantes et aider la communication entre l'apiculteur et le personnel à propos des préoccupations dans les installations.
 - Lors de la construction d'une nouvelle miellerie, les apiculteurs devraient examiner les règlements de l'ACIA (par ex. : en ce concerne l'eau grise).
 - Les petits exploitants qui gèrent des installations d'extraction temporaires devraient examiner les normes sanitaires afin de s'assurer qu'ils produisent du miel qui respecte les normes de salubrité des aliments.

Installations : Inspection intérieure			
Personne responsable du dossier :		N° de référence du formulaire :	
Nom de la personne qui mène l'inspection :			
Signature:			
Date de l'inspection :			
Voici à quoi servent les aires d'entreposage isolées :			
<ul style="list-style-type: none"> La réception des abeilles - o/n Aux ruches infectées, infestées ou suspectes - o/n Aux ruches provenant de différents ruchers (installations d'hivernage) ou elles sont destinées aux récoltes en pollinisation dans les zones exemptes de ravageurs - o/n Aux répulsifs et aux produits chimiques agricoles (produits d'entretien, sanitaires, de nettoyage et de lutte antiparasitaire hors de la ruche) - o/n À l'entreposage et aux réparations du matériel apicole - o/n Aux médicaments, aux traitements, aux aliments complémentaires - o/n Au matériel apicole et de transformation - o/n Aux matériaux d'emballage et aux produits apicoles finis - o/n Aux toilettes - o/n 			
	o/n	Si non, expliquer le problème et dresser une liste des mesures correctives	date (j/m/a) corrigée
Aucun trou, aucune crevasse, aucune fuite dans le bâtiment (par ex. : les murs, les fenêtres, les moustiquaires)			
Toutes les fenêtres peuvent être fermées ou avoir des moustiquaires bien ajustés en bon état.			
Toutes les portes sont bien ajustées et peuvent être verrouillées.			
Des méthodes de sortie à sens unique permettent aux abeilles de s'échapper.			
Les lumières sont incassables ou protégées au besoin.			
L'éclairage est approprié.			
Les tuyaux sont en bon état (aucune fuite)			
Le drain de plancher est adéquat (le plancher est en pente, les couvercles de drains sont dégagés).			
On sépare l'eau grise et le système septique.			
Les planchers de béton sont scellés.			
Les planchers, les murs et les plafonds sont exempts de déchets, de déversements, de ravageurs, etc.			
On utilise des matériaux structuraux lisses qui sont à l'épreuve de la rouille, de la corrosion et de la moisissure.			
Les surfaces sont faciles à nettoyer.			
On accentue la circulation de l'air.			
Les installations sont à l'épreuve des abeilles, des insectes et des rongeurs.			
On fournit un entreposage où l'on contrôle la température et l'humidité.			
On surveille la température et l'humidité.			
On fournit une ventilation et une circulation d'air adéquates dans les installations d'hivernage afin d'éliminer la chaleur, l'humidité et le dioxyde de carbone.			
On minimise l'éclairage dans les installations où l'on entrepose les abeilles.			

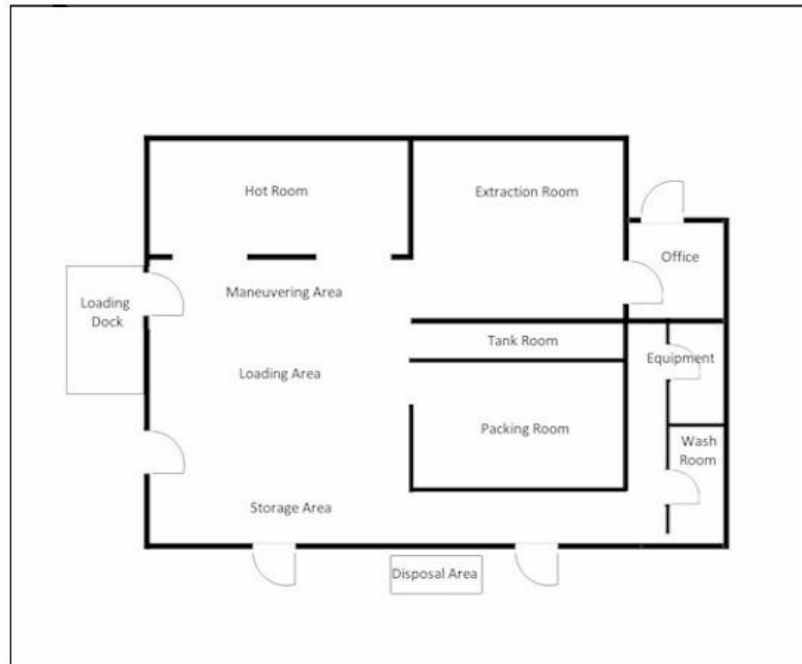
Installations : Entretien (des installations et du matériel des installations)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - En général, il faut inspecter et réparer le matériel avant de procéder à l'extraction et à la transformation du miel.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Il est important d'entretenir le matériel afin de s'assurer qu'il fonctionne bien lors des opérations.
 - Un matériel bien entretenu aura une plus grande valeur de revente.
 - S'assurer de respecter le programme d'entretien.
 - Maintenir l'imputabilité du personnel en ce qui concerne l'entretien du matériel.
 - L'entretien aidera à déterminer les frais d'exploitation (par ex. : les frais des pièces de rechange, le nouveau matériel, etc.)
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 84-88 et 138
 - Le CBISQT : pages 96-105
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 7.0 (page 165) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 9.0.2 (page 168) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder un exemplaire dans chacune des salles visées de la miellerie afin de faciliter sa mise à jour.
 - Les petits apiculteurs équipés d'installations d'extraction temporaires devraient passer en revue les normes d'hygiène afin de s'assurer qu'ils produisent du miel conforme aux normes de salubrité des aliments.

Installations : Carte

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui entretiennent des installations de transformation du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Dépend de la façon que l'apiculteur utilise la carte (voir les commentaires suivants).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil utile de planification des modifications à la disposition des marchandises et du matériel.
 - C'est un outil utile de planification des rénovations.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 63-67 et 96-105
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 6.0.1 (page 154) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - La carte des installations peut être utilisée afin d'accentuer les zones préoccupantes et aider la communication entre l'apiculteur et le personnel à propos des préoccupations dans les installations.
 - Les apiculteurs peuvent indiquer les endroits où des produits antiparasitaires (par ex. : des stations d'appâts, des trappes) sur les exemplaires de la carte et quand la trappe/la station d'appât a été enlevée.
 - Les cartes des installations peuvent être utilisées pour indiquer le dommage qui a besoin d'être réparé.
 - La carte des installations peut aider à réduire la contamination croisée parce qu'elle peut indiquer les flux de circulation. Au besoin, les flux de circulation peuvent être modifiés afin d'éliminer la possibilité de contamination croisée.
 - Les apiculteurs devraient penser à garder un exemplaire des cartes près des entrées et sur lesquelles sont indiquées clairement les issues de secours et les endroits où l'on trouve les extincteurs.

Installations : Carte



Property Name	Property Number
Legal land location	GPS coordinates

Apiculteurs : Effacer l'image échantillon du modèle et ajouter la carte des installations

Loading Dock (Quai de chargement), **Hot Room** (Chambre chaude), **Maneuvering Area** (Zone de manœuvre), **Loading Area** (Zone de chargement), **Storage Area** (Zone d'entreposage), **Extraction Room** (Salle d'extraction), **Tank Room** (Salle du réservoir), **Packing Room** (Salle d'emballage), **Office** (Bureau), **Equipment** (Matériel), **Wash Room** (Salle de lavage), **Disposal Area** (Zone d'élimination), **add scale here (m)** (ajouter l'échelle ici (m)), **Property Name** (Nom de propriété), **Property Number** (Numéro de propriété), **Legal Land Location** (Désignation officielle des terres), **GPS coordinates** (Coordonnées GPS)

Installations : Lutte antiparasitaire

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil qui aide à maintenir l'imputabilité du personnel face aux tâches relatives à la lutte antiparasitaire.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 88-94
 - Le CBISQT : pages 96-105
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 2.8 (page 139) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 9.05 (page 171) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Les exploitants équipés d'installations permanentes peuvent trouver utile d'utiliser leur carte des installations pour indiquer les endroits où ils ont placés des stations d'appâts.
 - Peu importe l'étendue de l'exploitation, tous les apiculteurs devront lutter occasionnellement contre les ravageurs dans leur installations.

Installations : Eau potable

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Chaque année (au minimum).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil qui aide à maintenir l'imputabilité du personnel face aux tâches relatives à la lutte antiparasitaire.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 31, 106-112
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 10.0.1 (page 172) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Tous les apiculteurs qui extraient le miel, peu importe l'étendue de l'exploitation doivent utiliser de l'eau potable au cours de l'extraction du miel et pour nettoyer le matériel de transformation du miel.
 - Si l'on utilisait des boyaux d'arrosage dans les installations temporaires, les exploitants devraient s'assurer que ces boyaux sont certifiés pour une utilisation avec de l'eau potable.

Installations : Dossier d'élimination des déchets (excluant les aliments et les médicaments)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil qui aide à maintenir l'imputabilité du personnel face à l'élimination des déchets.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 62-65
 - LE CBISQT : pages 11, 26-27, 36, 52-53, 60, 73-81, 93 et 99-103
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 6.0 (page 164) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 9.0.4 (page 170) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder l'accès facile aux dossiers afin de faciliter leur mise à jour.
 - Tous les apiculteurs doivent vérifier les règlements municipaux afin de s'assurer qu'ils suivent les protocoles d'élimination des déchets appropriés de leur municipalité.
 - Dans le présent guide, on indique l'élimination des aliments et des médicaments dans le modèle « Marchandises : Dossier sur la gestion et l'élimination des aliments et des médicaments ».

Miel : Plainte du client

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui vendent du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - Service à la clientèle
 - Effectuer un suivi des plaints afin de s'assurer que les problèmes ont été résolus et que les clients sont satisfaits.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : page 121
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 12.0.1 (page 175) et 12.0.2 (page 176) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Les petits apiculteurs qui produisent juste assez de miel pour leur propre consommation peuvent trouver le présent modèle inutile.

Miel : Plainte(s) du client	
Personne responsable du dossier :	N° de référence du formulaire :
Date (j/m/a) de la plainte	
Nom du client et numéro de téléphone	
N° de facture du client	
Comment la plainte a été présentée (c'est-à-dire, en personne, par un magasin, par téléphone, par courriel, etc.)	
Qui a reçu la plainte et quelle a été la réponse initiale?	
Détails de la plainte	
Description du produit et n° d'identification du lot	
Au besoin : Agences gouvernementales contactées (par ex. : l'apiculteur provincial, l'ACIA, l'ARLA) : inclure les noms, les n°s de téléphone et les dates des contacts :	
Au besoin : N°(s) de(s) formulaire(s) de renvoi	
Rappel requis - o/n Si oui N° du formulaire de renvoi	
Méthode de suivi du client (face à face, téléphone, courriel, message textuel)	
Date(s) de suivi(s)	
Employé responsable du suivi du client	
Commentaires : sur le suivi client	
Commentaires généraux :	

Registre d'extraction du miel

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui ont l'intention de vendre du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Savoir combien de miel a été produit est un aspect important de la planification financière.
 - La production du miel est une façon de déterminer s'il faut modifier la gestion apicole.
 - Les apiculteurs doivent fournir des échantillons de miel aux acheteurs en gros.
 - Les apiculteurs doivent être connaître la qualité du miel qu'ils ont en stocks afin de prendre les décisions relatives aux ventes et à l'emballage.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 68-82, 90-91 et 119-124
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 1.0.3 (page 144), 7.0.3 (page 157), 7.0.4 (page 158), 7.0.5 (page 159) et 8.0.1 (page 160) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Tous les apiculteurs, peu importe l'étendue de leur exploitation, devraient tenir un dossier sur la quantité de miel extrait.
 - Tout apiculteur qui vend du miel doit garder des échantillons provenant des lots/barils qui sont vendus.
 - Les échantillons de miel doivent être gardés pour une durée minimale de deux (2) ans.
 - On garde les échantillons afin de protéger le producteur, car la plupart des emballeurs mélangent les miels pour la vente.
 - Le nombre d'échantillons prélevés dépendra des besoins du producteur; cependant, ce dernier devra toujours s'assurer d'en avoir un à sa disposition.
 - Le format des échantillons devrait être d'au moins 250 g.

Miel : Analyse en laboratoire et rapport de rappel de produit

1. L'utilisateur :
 - Le présent modèle n'est pas pertinent aux exploitants de petites entreprises qui emballent juste assez de miel pour la consommation domestique.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Infréquent.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Permet de prédire l'effet à court et long terme du rappel d'un produit (y compris le faible coût du miel, les contenants, la main-d'œuvre et le transport)
 - Enregistre les détails au service à la clientèle après le rappel afin garder de bonnes relations et des ventes futures.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 119-124
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 12.0.2 (page 176) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder les dossiers connexes mis à jour et la documentation pertinente disponible et organisée afin d'y accéder facilement.

Miel : Analyse en laboratoire et rapport de rappel de produit		
Personne responsable du dossier :		N° de référence du formulaire :
Date de la préoccupation initiale (j/m/a) :		
Détails (par ex. : raison de la plainte, de la préoccupation, coordonnées) :		
N° id de l'échantillon de miel de l'apiculteur associé à la préoccupation :		
Analyse en laboratoire	Date de remise de l'échantillon (j/m/a)	
	Renseignements d'expédition (par ex. : n° de suivi)	
	Coordonnées du laboratoire	
	N° de référence de l'échantillon	
	Résultat de l'analyse	
Rappel	Raison du rappel	
	Date (m/d/y) initiale du rappel	
Renseignements de l'agence de réglementation	Coordonnées	
	Documentation de l'agence de réglementation associée au rappel	
Renseignements sur le produit	N°(s) id de lot	
	N°(s) du miel emballé	
	Quantité du produit en stocks	
	Quantité du produit vendu	
	Quantité du produit disparu	
	N°s de référence du formulaire connexe :	
Documentation supplémentaire associée au rappel :		
Commentaires (par ex. : élimination, résultat du rappel) et n°s de référence du formulaire connexe :		
Miel faisant l'objet d'un rappel	Nom du client et n°s de facture	Détails du produit récupéré

Miel : Réception de chargements de miel en vrac provenant des apiculteurs

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui achètent des barils de miel pour l'emballage ou la revente en vrac.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Fournit un dossier des stocks de miel en vrac et des échantillons de miel provenant du miel acheté.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 81, 85-86, 90-94 et 121-122
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 7.0.2 (page 156) et 8.0.5 (page 164) du CBISQT.

Miel : Retrait des hausses remplies de miel en vue de l'extraction

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Garde un suivi de la production du miel dans le rucher.
 - Un dossier peut être associé à d'autres dossiers (par ex. : l'évaluation d'une ruche) afin d'aider à prendre les décisions en matière de gestion.
 - Aide à cédule le travail des employés au sein du rucher.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 38-40
 - Le CBISQT : pages 56-62, 71-74, 81 et 122
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 5.0.1 (page 153) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Les apiculteurs novices qui produisent du miel pour leur propre consommation devraient enregistrer la quantité de miel que chaque ruche produit, et ce, afin de mieux comprendre leurs abeilles, et l'effet de leur gestion et des conditions environnementales sur la production du miel.

Miel : Expédition de chargements de miel en vrac vers l'acheteur

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui expédient des chargements de miel en vrac.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Fournit un dossier des stocks de miel en vrac et des échantillons de miel provenant du miel acheté.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 81, 85-86, 90-91, 93-94 et 122-123
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 7.0.2 (page 156) et 8.0.5 (page 164) du CBISQT.

Miel : Registre d'emballage

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil de planification commerciale (par ex. : la quantité de marchandises en stocks et leurs valeurs).
 - Aide à déterminer quand il faudra commander des contenants et des étiquettes.
 - C'est un outil d'imputabilité du personnel en ce qui concerne l'emballage du miel.
 - C'est un outil qui aide à dépister les problèmes dans la chaîne d'emballage.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Aide à dépister les contaminants potentiels dans le miel.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 81, 84-95 et 119-124
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 1.0.3 (page 144), 8.0.1 (page 160) et 8.0.2 (page 161) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder le dossier à jour.
 - Tous les apiculteurs qui vendent du miel doivent garder des échantillons de miel provenant des lots de miel emballé, et ce, dans l'éventualité d'un besoin de tester ce miel.
 - Les échantillons de miel doivent être gardés pour une durée minimale de deux (2) ans.
 - Le format des échantillons devrait être d'au moins 250 g.

Gestion des stocks : Aliments et médicaments - Dossier de gestion et d'élimination des stocks

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - C'est un outil de prédiction des dépenses prochaines.
 - Aide à la responsabilisation du personnel en ce concerne la commande de marchandises.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 59-65
 - Le CBISQT : pages 20-25, 34 et 39-55
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 8.0 (page 167) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 4.0.1 (page 148) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Lire et suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne les exigences en matière d'entreposage et d'élimination des médicaments.
 - Vérifier les règlements locaux en ce qui concerne l'élimination des médicaments.
 - Suivre les recommandations de l'apiculteur provincial en ce qui concerne les aspects relatifs aux aliments et aux médicaments.

Gestion des stocks : Miel emballé (conditionné)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil de planification commerciale (par ex. : la quantité de marchandises en stocks et leurs valeurs).
 - Aide à déterminer quand il faudra commander des contenants et des étiquettes.
 - C'est un outil d'imputabilité du personnel en ce qui concerne l'emballage du miel.
 - C'est un outil qui aide à dépister les problèmes dans la chaîne d'emballage.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Aide à dépister les contaminants potentiels dans le miel.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 84-95, et 119-124
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 8.0.1 (page 160) et 8.0.2 (page 161) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Garder le dossier à jour.
 - Tous les apiculteurs qui vendent du miel doivent garder des échantillons de miel provenant des lots de miel emballé, et ce, dans l'éventualité d'un besoin de tester ce miel.
 - Les échantillons de miel doivent être gardés pour une durée minimale de deux (2) ans.
 - Le format des échantillons devrait être d'au moins 250 g.

Gestion des stocks : Gestion et élimination des produits
(excluant les aliments, les médicaments, le matériel apicole et les abeilles)

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.

2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.

3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - C'est un outil de prédiction des dépenses prochaines.
 - Aide à la responsabilisation du personnel en ce concerne la commande de marchandises.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.

4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 60-62 et 115
 - Le CBISQT : pages 29-38 et 90-91
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 8.0 (page 167) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 2.0.1 (page 145), 2.0.2 (page 146) et 3.0.1 (page 147) du CBISQT.

5. Commentaires généraux :
 - Le présent modèle exclut les renseignements relatifs au formulaire Aliments et médicaments : n° de référence : (_____)*, au formulaire Matériel apicole : n° de référence : (_____)*, et au formulaire Abeilles : n° de référence : (_____)*

* Les apiculteurs devraient inscrire les numéros de référence des formulaires qu'ils utilisent dans leurs opérations afin de faciliter les renvois.

